

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal s'est réuni le 11 décembre deux mille dix-huit à 21 heures sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 6 décembre 2018

### **I-DÉLIBÉRATIONS :**

#### ***1) Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) en date du 10 septembre 2018***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 10 septembre 2018 tel que joint en annexe.

#### ***2) Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire***

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » annexés à la présente délibération ;
- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à la « gestion des eaux pluviales urbaines ».
- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à la « Création et/ou mise en accessibilité des points d'arrêt des transports en commun dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre ».
- ❖ AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

#### ***3) Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école Les Vallières***

Monsieur le Maire rappelle que les enseignants de l'école élémentaire « Les Vallières » ont des projets de visites pour la fin de l'année scolaire 2018/2019 : zoo de Beauval, Château de Versailles, Château de Vaux le Vicomte. Des actions ont été mises en place par les enseignants pour aider au financement de ces sorties.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 785 €

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Considérant** que les projets de sortie présentés par les enseignants pour l'année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Décide** de verser à la coopérative scolaire la somme de 785 €

#### ***4) Indemnités de conseil allouées au comptable de Bussy Saint Georges***

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil versée aux comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur auprès des collectivités.

Une délibération d'ordre général a été prise au début de la mandature afin de régler les indemnités chaque année sans reprendre de délibération. Dampmart ayant été rattachée en début d'année à la trésorerie de Bussy Saint-Georges, il est nécessaire de délibérer pour permettre le règlement des indemnités au trésorier.

L'indemnité de la commune est fixée pour l'exercice 2018 à 271.01€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Décide** d'attribuer pour la durée du mandat municipal au comptable de la trésorerie de Bussy Saint-Georges une indemnité de gestion calculée suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

## 5) *Dossiers DETR 2019*

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter des dossiers auprès des services de l'état en vue d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2019.

Tableau de financement :

Estimation coût Travaux TTC	Travaux HT	DETR 2019
<b>Réhabilitation du gymnase pour pérenniser l'accès au scolaire et périscolaire</b>		
435 695,40 €	363 079,50 €	99 999,00 €
<b>Travaux PMR Voirie</b>		
42 381,60 €	35 318,00 €	28 254,40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces opérations.

## 6) *Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la Fonction publique de Seine et Marne*

Monsieur le maire propose de délibérer sur la signature de la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** d'approuver la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

## 7) *VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS*

Monsieur le Maire propose de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels. Afin de répondre à ces obligations, la commune a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de Seine et Marne. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Valide** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération.

**Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents correspondants.

## 8) *ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE*

Monsieur le Maire indique que sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courriers explicatifs du 30 octobre 2018 et du 15 octobre 2018, il est proposé de mettre en non-valeur les titres pour lesquels la trésorerie a épuisé tous les moyens de recouvrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- 732€39 au compte 6541 - Créances admises en non-valeur
- 858€95 au compte 6542 - Créances éteintes (titres émis en 2015-2016-2017-2018)

### II - Décisions

1. Renouvellement de l'adhésion 2019 à la Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion

Fin de la séance à 22h

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

